LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRE du 15 mars 2022

ÉDITORIAL

LOI 3DS : DANGER POUR LES TERRITOIRES, LES SALARIÉ·E·S ET LA DÉMOCRATIE.

La loi 3DS a été adoptée fin février. Dans le processus et la méthode, rien de nouveau : aucun bilan des précédentes lois Maptam et NOTRe. Un débat avec les citoyen·ne·s et les acteur·rice·s de la société civile bâclé. Un texte auquel se sont rajoutés au fil du débat des dispositifs multiples, conférant à celui-ci un caractère flou et fourre-tout sciemment entretenu.

Présentée comme loi de « modernisation » elle traduit une nouvelle étape de la recomposition du rôle de l'État. Pas pour « moins d'État », mais pour un « État stratège » qui réponde mieux aux exigences du capitalisme. Elle est dangereuse.

Ainsi, la « différenciation » attribue aux territoires de nouveaux pouvoirs normatifs relevant jusqu'ici du pouvoir réglementaire ou de la loi. Un coin est ainsi enfoncé contre les principes républicains d'égalité et de cohésion au nom de l'efficacité et de la diversité des territoires. Le volet « décentralisation » accentue le désengagement de l'État, de ce qui ne relèverait pas du régalien (police, justice, armée), via le transfert de nouvelles compétences vers les territoires : réchauffement climatique et biodiversité ; transferts de routes nationales, des petites lignes ferroviaires, de gares ; le logement et l'urbanisme, la santé,… Elle n'a en fait de décentralisation que le nom. Car elle se conjugue à une concentration nationale de tous leviers financiers et fiscaux (la CVAE remplacée par une part de TVA pour les régions, suppression de la taxe d'habitation pour les communes, limitation des dotations, Pacte de Cahors associant les collectivités à la maîtrise de la dépense publique,…), laissant ainsi les collectivités locales sans marges de manœuvres budgétaires et sans visibilité pluriannuelle. La « déconcentration » se traduit par une forme de « prefectoralisation » des pouvoirs et des moyens. Les préfets auront ainsi des possibilités accrues de peser dans les relations avec les collectivités, dans la priorisation des décisions en territoires. Quant au volet « simplification », au-delà de dispositions techniques, il vise à alléger les normes, les enquêtes publiques, les délais de recours… Place à la liberté et au marché !

La crise est sans précédent. Les fractures abyssales. Elles appellent des transformations profondes pour plus d'égalité, revaloriser le travail et les travailleur·euse·s, pour un développement équilibré et solidaire, pour réindustrialiser et transformer nos modes de productions et d'échanges, pour démocratiser la société en commençant par la sphère économique. La loi 3DS prend le contre-pied en accentuant les concurrences entre territoires, en limitant leurs pouvoirs et moyens d'agir, en éloignant un peu plus les citoyen·ne·s des décisions et de leur compréhension, et limitant la place de la démocratie sociale.

La séquence électorale révèle la profondeur de la crise, avec ses risques, mais aussi ses potentialités formidables de mobilisations et de syndicalisation. Jamais les attentes sur les salaires et le pouvoir d'achat, pour vivre mieux au travail, plus de justice, un nouveau souffle démocratique et pouvoir dire son mot, n'ont été aussi fortes.

À nous de nous en saisir !

Julien RUIZ

la cgt Nouvelle Aquitaine

SOMMaire

PLÉNIÈRE DU 15 MARS 2022

" CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER) 2021-2027 "

Avis

" FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE DE LA FILIÈRE ÉLECTRONIQUE "

Avis

" CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE "

Avis

CONTRIBUTION DU CESER SUR LA RÉVISION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

COMMISSION " FINANCES RÉGIONALES " : L'AUTOSAISINE " FONDS D'INVESTISSEMENTS ET LES PRISES DE PARTICIPATION DIRECTE AU CAPITAL DES ENTREPRISES " ANNULÉE !

" Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 "

Avis

Le Ceser examinait la version finale du Contrat de Plan signé entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Cet avis faisait suite à celui adopté en décembre 2021 portant sur le contrat cadre adopté qui établissait, lui, les grandes priorités et les engagements financiers de chacun des acteurs du CPER, et auquel était ajouté un protocole de financement des lignes de dessertes fines (2020-2032).

Dans cet avis le Ceser a regretté que le CPER soit de « moins en moins précis et prescriptif et dans un calendrier d'exécution de plus en plus flou ». En effet, comme l'a exprimé le groupe CGT, malgré des avancées en matière de politique universitaire, en particulier, cet exercice s'éloigne de ce pour quoi les CPER étaient conçus à l'origine : anticiper les nécessaires transformations et les transitions, aménager les territoires de façon volontariste et équilibrée, réduire les fractures territoriales et garantir l'égalité entre citoyen·ne·s.

La responsabilité de l'État est majeure de ce point de vue, puisque c'est la lettre de cadrage du 1er ministre (Edouard Philippe) qui en a fait un outil de contractualisation à la carte et en a exclu le volet mobilité pourtant structurant des politiques d'aménagement des territoires. Le Ceser a, à juste titre, considéré que le CPER devrait être revu dans son format et son contenu.

Par ailleurs, le Ceser a pointé la nécessité au regard de la diversité des projets retenus, du manque de visibilité des montants financiers par projet, de mieux définir la portée stratégique de ce Contrat. Enfin, le Ceser s'est félicité de « l'inscription de critères d'éco-socio conditionnalités dans le CPER 2021-2027 tout en appelant l'État et le Conseil régional à « considérer de façon égale et indissociable » les dimensions écologiques, sociales et sociétales ».

Le Ceser a préconisé que la société civile soit associée à leur définition.

La CGT a participé et soutenu les grandes lignes de l'avis qu'elle a donc voté.

Lire l'avis du Ceser

Lire la déclaration du groupe CGT

" Feuille de route régionale de la filière électronique "

Avis

La Conseil régional a engagé une feuille de route industrielle sur la filière électronique. La CGT s'est félicitée de cette première feuille de route régionale mais a regretté de ne pas avoir été associée à son élaboration.

Depuis de nombreuses années, l'externalisation de la production a entrainé une perte d'industries et de savoir-faire, une forte dépendance dont on mesure mieux aujourd'hui les effets négatifs.

L'électronique est de plus en plus présente dans nos vies, alors même que les chaînes de montage sont à l'arrêt par manque de composants pour la plupart produits en Asie.

L'exemple de se doter de fonderies sur le territoire pour produire la prochaine génération de puces permettrait d'augmenter la capacité de production sur le marché mondial et assurerait la garantie des composants assemblés. Il est d'abord question de la souveraineté, d'une reconquête de maîtrise industrielle et technologique essentielle. Mais il s'agit de création d'emplois dans de multiples filières (médicale, aéronautique, automobile, sous-traitance électronique, télécoms, informatique, cartes à puce…) et de développement de nos territoires ; la CGT revendique l'élévation des garanties sociales tout en respectant la transition écologique.

Dans ce cadre, la gouvernance des Comités stratégiques de filières(CSF) concernés doit être fondée sur une vision stratégique partagée de long terme, que ce soit en termes d'investissements, de recherche et développement, de politique de formation à long terme. Elle doit associer l'ensemble des acteurs en amont et aval : de la fabrication des composants, le secteur de l'assemblage, jusqu'aux grands utilisateurs.

Pour la CGT, une telle vision est incompatible avec les logiques de financiarisation dont on voit les conséquences désastreuses aujourd'hui. L'État, mais aussi la région doivent être les acteurs et les garants d'une telle réorientation stratégique au nom de l'intérêt général.

La CGT a rappelé que la question de la formation est primordiale. De nombreux métiers manquent déjà de main d'œuvre qualifiée. Mais, il s'agit surtout d'anticiper les besoins de demain pour cette filière. L'éducation nationale doit y prendre toute sa place. Son financement doit être corrélé au plan d'investissement pour permettre des plans de développement des compétences et des qualifications à la hauteur de l'ambition régionale.

Enfin, la CGT a proposé qu'un suivi des objectifs de cette feuille de route ainsi que le bilan et l'évaluation des aides qui auront été accordées puissent faire l'objet d'une présentation et d'un échange au sein des filières concernées et de notre assemblée.

La CGT a voté l'avis.

Lire l'avis du Ceser
Lire la déclaration du groupe CGT

" Cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale "

Avis

La région a engagé une politique de contractualisation avec les territoires. Elle vise à mobiliser un maillage de proximité pour l'action régionale, à valoriser les atouts des territoires et renforcer leur attractivité, à apporter un soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, à donner de la visibilité à l'action régionale. Avec cette délibération, la région Nouvelle-Aquitaine souhaite rajouter de nouvelles ambitions :

- Territorialiser sa feuille de route de transition écologique et énergétique Néo-Terra,
- Appuyer les projets des territoires ruraux et favoriser les coopérations territoriales.

La CGT a rappelé que le concept utilisé de résilience était sujet à interrogation et inadapté. Il est préférable de s'inscrire dans une notion et une vision de transformation de notre modèle de développement pour dépasser structurellement les crises actuelles. La CGT a invité le Conseil régional à concentrer ses politiques de contractualisation pour permettre aux habitant·e·s d'avoir accès aux droits fondamentaux comme l'accès aux services publics d'éducation, de santé ou de transport. L'accès au logement pour tous, actif·ve·s, retraité·e·s, jeunes, étudiant·e·s et privés d'emploi doit être au centre des projets amenés à structurer nos territoires. Il doit aussi viser à permettre aux salarié·e·s d'habiter un lieu proche de leur travail.

Pour la CGT, c'est l'ensemble des politiques publiques (régionales, nationales) qui doit concourir à proposer et permettre un aménagement du territoire garant de l'égalité.

L'avis du Ceser reprenant nombre de ses analyses et propositions, la CGT a voté l'avis.

Lire l'avis du Ceser
Lire la déclaration du groupe CGT

" Contribution du Ceser sur la révision du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) "

La commission 4 « économie » a rendu un avis sur la révision du SRDEII plutôt inédit sur sa forme, puisque l'avis intègre en annexe une contribution conjointe de la CGT et de la FSU sur les éco-socio-conditionnalités des aides aux entreprises en Région Nouvelle-Aquitaine. La contribution de la CGT et de la FSU a vocation à ouvrir le débat sur les critères objectifs et les principes de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités, les propositions qui y sont faites doivent permettre un travail de notre assemblée sur ce sujet avec pour objectif une contribution d'ici la fin de l'année 2022, attendue par les services de l'état en région (le SGAR).

La CGT a émis un avis favorable, et a insisté lors de son intervention sur l'urgence de prioriser les objectifs, dans un contexte d'enchainement de crises, dont la virulence nous démontre que notre modèle de développement doit changer.

La CGT a donc rappelé que l'urgence, c'est d'améliorer et de valoriser le travail, de contribuer à la réindustrialisation de la région et plus largement de notre pays, de prioriser les projets d'utilité sociale et publique, et enfin de généraliser et renforcer les éco-socio-conditionnalités comme outil indispensable pour y parvenir.

Elle a insisté sur un fait essentiel : les changements climatiques et les enjeux sociaux s'imposent à nous, et ne pas vouloir le reconnaître, comme une partie du collège patronal, qui s'accroche à un modèle de développement obsolète et à bout de souffle, c'est compromettre nos capacités à être constructifs pour expérimenter un nouveau modèle, plus coopératif et inclusif, et seul à même de faire face aux enjeux sociaux et environnementaux, qui de toutes façons s'imposent à nous.

La responsabilité de la région, et plus globalement des politiques publiques, est bien aujourd'hui de faire des choix et de prioriser les mesures qui permettront de faire face à l'urgence sociale et écologique, et c'est ce que la CGT a fait valoir lors de ses interventions, notamment en insistant sur

le nécessaire renforcement des éco-socio-conditionnalités dans l'attribution des aides aux entreprises. La contribution CGT–FSU sur les éco-socio conditionnalités, a permis d'acter le principe que le Ceser s'engage dans des travaux pour contribution spécifique sur ce point. Les amendements de la CGT ont aussi permis d'améliorer très sensiblement l'avis.

La CGT l'a voté.

Lire la contribution du Ceser

Lire la déclaration du groupe CGT

CONTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS CGT et FSU AU CESER NA

SRDEII : les éco-socio conditionnalités des aides aux entreprises en Région Nouvelle Aquitaine

La crise sanitaire et les crises successives, ont mis en lumière et exacerbé les contradictions, les tensions de notre modèle de développement : injustices, inégalités sociales, déformation croissante de la répartition des richesses, précarisation de l'emploi, affaiblissement de notre tissu industriel, crise du sens et du rapport au travail, urgence climatique et écologique, approfondissement de la défiance politique et de la crise démocratique.

Au regard de cette situation et des défis nouveaux, et comme le propose le rapport du Ceser « COVID19 : urgence de transformer demain », il est urgent de bifurquer vers de nouvelles conception et trajectoire de développement, vertueuses sur les plans économique, social et environnemental.

L'élaboration du futur SRDEII est une opportunité majeure de donner chair très concrètement à ces transformations. La politique de développement économique est en effet un pilier majeur des compétences et de l'action régionale (1,8 Milliards d'€uros mobilisés par la région entre 2017 et 2020). Elle doit donc y contribuer pleinement, dans une approche et une vision transversale des politiques publiques régionales. L'argent et l'intervention publics, et plus globalement l'ensemble du financement de l'économie doivent être orientés au service de ces nécessaires transformations.

Pour la CGT et la FSU le futur SRDEII doit répondre à des objectifs prioritaires :

Améliorer et revaloriser le travail pour une économie plus efficace, plus inclusive et solidaire ; un développement plus équilibré en priorisant les projets d'utilité sociale et publique qui contribuent aux dynamiques et aux équilibres des territoires, en renforçant les financements vers les services publics de proximité, la place de l'ESS, du secteur associatif ; contribuer à réindustrialiser et transformer notre système productif pour qu'il soit respectueux de l'environnement ; favoriser une économie de la coopération et du temps long en modifiant les rapports de domination en particulier des grands groupes par rapport à leurs soutraitants et fournisseurs ; renforcer l'investissement dans la formation, l'université, la R&D.

Ce SRDEII doit aussi s'inscrire dans une approche complémentaire et transversale des politiques publiques. Il ne peut y avoir en effet d'avenir économique et social sans stratégie d'aménagement du territoire, sans services publics de transports, de santé et éducatifs de qualité. Sans politique d'accès au logement, à la culture,... digne de ce nom.

Le conseil régional doit aussi s'appuyer sur des règles et des principes clairs, transparents d'éco-socio conditionnalités appliqués aux aides au développement économique.

Notre assemblée s'est exprimée à plusieurs reprises en faveur d'un renforcement des éco-socio-conditionnalités et de leur indispensable respect.

Alors que s'engage l'élaboration du futur SRDEII, nos délégations CGT et FSU au Ceser Nouvelle-Aquitaine formule un certain nombre de propositions qui peuvent constituer une base de réflexion visant à renforcer et généraliser les éco-socio conditionnalités des aides aux entreprises.

Les éco-socio conditionnalités adaptées aux entreprises doivent répondre à plusieurs critères et objectifs politiques essentiels et indissociables parmi lesquels :

- *Créer des emplois de qualité et sécuriser les parcours professionnels sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine*
- *Favoriser une économie plus inclusive et solidaire*
- *Améliorer, transformer et revaloriser le travail*
- *Agir pour la transition écologie et énergétique, la préservation de la santé*
- *Faire de la démocratie sociale le moteur de la transformation*

Elles doivent aussi reposer sur des principes clairs dans la mise en œuvre :

- *L'efficacité de mise en œuvre*
- *La transparence, le suivi, le contrôle et l'évaluation*

CRITÈRES et OBJECTIFS :

- ***Créer des emplois de qualité et sécuriser les parcours professionnels sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine:***

Il s'agit d'objectiver quantitativement et qualitativement les emplois créés. Ils doivent être de qualité, en priorisant les CDI ou les emplois à statuts et décourager le recours aux emplois précaires, en intérim et/ou à temps partiel imposé. (Critère obligatoire)

Les dispositifs et moyens d'anticipation engagés pour sécuriser l'emploi et les parcours professionnels : nombre de ruptures conventionnelles, plan de formations et de reconnaissance des qualifications, mise en place de GPEC pour répondre aux évolutions des métiers,….

Niveau et qualité de l'investissement local (appareil productif, R&D,…) pour territorialiser durablement les emplois ; principe de non versement d'aides aux entreprises qui versent des dividendes. (principe déjà acquis a confirmer)

- ***Favoriser une économie plus inclusive et solidaire :***

Respect de l'Egalité professionnelle Femme/Homme : présentation du plan d'action clair et chiffré. (Critère obligatoire)

Nombre de recrutements de jeunes, de publics éloignés de l'emploi et/ou en insertion Maintien dans l'emploi des séniors. (taux d'emplois des 54-60ans)

Respect du principe de refus de toutes discriminations ; recrutement et accueil des travailleurs handicapés (respect des 6 %)

- ***Améliorer, transformer et revaloriser le travail :***

Evolution des politiques salariales, de la répartition des richesses, des gains de productivité.

Présentation d'indicateurs de santé au travail (taux d'accidents du travail, de RPS) et respect des règles de prévention des risques et de sécurité au travail : document unique d'évaluation des risques professionnels, programme de prévention, de santé et bien être au travail.

Limitation et encadrement du recours à la sous-traitance, à l'externalisation. Le respect des compétences des services publiques.

Négocier et encadrer la transformation numérique : droit à la déconnexion, télétravail, organisations collaboratives du travail…

Innovation sociale : réduction du temps de travail, management alternatif,…

- ***Agir pour la transition écologie et énergétique, la préservation de la santé***

Sobriété dans l'utilisation des matériaux (eau…), engagement à s'approvisionner en local ou circuits court, à s'inscrire dans une démarche d'éco-conception et d'économie circulaire à la fois dans les intrants et la gestion des déchets.

Engagements et plans d'actions de protection de la biodiversité Transparence sur les impacts sanitaires et écologiques.

Décarbonation des activités en développant des Plan de Mobilité (PDM) domicile-travail, le transport en commun, le covoiturage et les mobilités douces en complément d'un aménagement du territoire efficace ; au travers de l'efficacité énergétique des bâtiments, et la transition énergétique des process de productions.

Dans le cadre des activités en transition et/ou en émergence mise en place de plans de formations de qualité, longues et généralistes permettant la sécurisation des parcours et progression de carrière.

- ***La démocratie sociale comme moteur du développement***

Engagement dans une démarche durable de dialogue social : négociations sociales, accords signés,…

Information, consultation des IRP (CSE) sur les aides accordées à l'entreprise et son utilisation (Critère obligatoire). Pour les TPE, information et bilan à échéances régulières des CPRI et CPRIA. (Commissions paritaires régionales)

Consultation des représentants syndicaux des branches professionnelles, au même titre que ceux des employeurs pour toute construction des feuilles de routes de filières. (Critère obligatoire)

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE :

- ***Efficacité***

Nous proposons de prioriser le principe d'engagements et de contreparties plutôt que le celui de « guichet » ouvert. L'efficacité du dispositif devra donc reposer sur un principe d'engagements clairs, quantitatifs et qualitatifs. Ils devront être évidemment adaptés et/ou modulés selon : la taille de l'entreprise (TPE, PME/ETI, grandes entreprises), le niveau de l'aide demandée et le niveau des engagements pris. Ils devront se matérialiser par une déclaration d'engagement de l'entreprise ou du porteur de projet associée à la demande d'aide et jointe à la délibération du conseil régional. ***Nous proposons, (comme indiqué plus haut) qu'à minima 3 critères soient obligatoires*** *: nombre et qualité des emplois créés ; l'égalité professionnelle ; l'information et la consultation des IRP (sur les feuilles de route) et des organisations syndicales.*

Dans tous les cas, la définition et la mise en place d'une politique d'éco-socio conditionnalité devra être concertée avec les organisations représentantes des salariés au même niveau qu'avec les représentants du patronat.

- ***Transparence, suivi, contrôle et l'évaluation***

Ils sont essentiels et doivent garantir l'efficacité de la mise en œuvre du dispositif et de la politique publique régionale. Ils sont indispensables à une démarche démocratique. Cela devra se matérialiser à plusieurs niveaux et de plusieurs façons :

Les salariés des entreprises, via leurs représentants dans les CSE, doivent être associés au suivi et à la bonne utilisation des aides attribuées.

Nous proposons la mise en place d'un comité de suivi associant le conseil régional, les organisations d'employeurs et les organisations syndicales, la société civile. Réuni à échéances régulières il suivra la mise en œuvre du dispositif d'éco-socio conditionnalités. Le conseil régional, en associant le comité de suivi, s'assurera du respect des engagements des entreprises, examinera les difficultés et les arbitrages éventuels. Dans le cas de non respect caractérisé des engagements pris, il demandera le remboursement partiel ou total des aides reçues.

Les dispositifs d'aides aux entreprises devront être évalués pour apprécier dans quelle mesure la politique régionale et les aides publiques auront contribué à créer des emplois durables et de qualité en territoire, de réduire la précarité, d'améliorer les conditions et le rapport au travail, à des investissements et des transitions dans le système productif pour qu'il soit respectueux de l'environnement.

"Commission « finances régionales » : l'autosaisine « Fonds d'investissements et les prises de participation directe au capital des entreprises » annulée ! "

Il y a déjà plus d'un an, la Commission A « finances régionales » décida de travailler sur une autosaine : La région Nouvelle-Aquitaine en qualité de Capital investisseur. Les prises de participations directes au capital d'entreprises de droit strictement privé. L'objectif des travaux était d'analyser la stratégie de capital investisseur de la Région Nouvelle-Aquitaine et de proposer des pistes de réflexions et des préconisations pour le futur.

Ce travail devait être rendu sous la forme de plusieurs livrets :

- Tome 1- les prises de participations directes au capital d'entreprises de droit strictement privé.
- Tome 2 - les prises de participations indirectes de la Région (fonds d'investissements).
- Tome 3 - les prises de participation au capital de sociétés mixtes : droit privé/public.

Cette approche par étapes successives devait permettre la production de préconisations avisées.

Force est de constater que l'objectif annoncé n'a pas été au rendez-vous. Le tome 1 qui devait être présenté à l'occasion de cette plénière se concentrait uniquement sur un focus très synthétique sur deux sociétés (Flying Whales et Aelis Farma) avec des préconisations très en retrait de l'enjeu. Pour la CGT beaucoup trop de questions restaient sans réponse comme :

- Pourquoi ces projets avec ses deux sociétés ? Dans quel but, quelle finalité et quelles conditions ?
- Quelles positions des élu·e·s du territoire et de la région sur cette participation ?
- La part de maîtrise de la région dans ses projets ? Pour quels critères de gestion ?
- Quelle garantie de la prise en compte des conditionnalités sociales et environnementales pour ces deux entreprises ?
- Quel suivi et quel contrôle ?

Avant le retrait annoncé de cette autosaine, la CGT, comme d'autres organisations syndicales de salarié·e·s, avait décidé de voter contre le Tome 1.

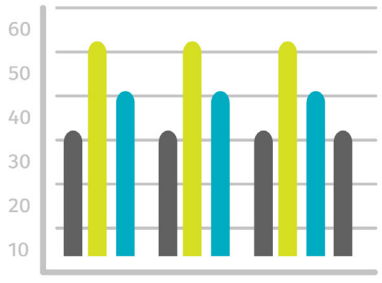

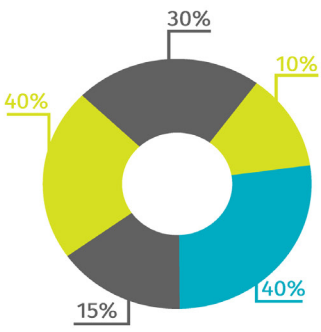

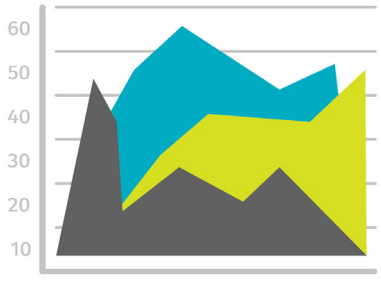

2ème conférence régionale
9 & 10 novembre 2022
CGT Nouvelle Aquitaine

www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges

Réalisé par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine - service communication - communication@cgt-na.fr - Mai 2022